

Servandoni en héritage : précisions et rectifications sur le rôle d'Oudot de Mac Laurin dans le chantier de Saint-Sulpice

La participation de Gian Niccolò Servandoni au chantier de l'église Saint-Sulpice, à la fois bien et mal connue, a déjà fait couler beaucoup d'encre. La rareté des sources directes à son sujet impose une certaine prudence et c'est donc par un biais détourné que nous voulons éclairer l'action de l'architecte florentin sur le chantier sulpicien. Un certain nombre d'archives inédites permettent en effet de documenter l'histoire du chantier après le décès de Servandoni en 1766, non seulement sur la nature des travaux mais plus encore sur le rôle des architectes et des commanditaires. L'analyse de ces deux aspects permettra d'éclairer différemment ce chantier complexe, plus spécialement à travers le rôle d'Oudot de Mac Laurin qui est considéré, à tort, comme le successeur de Servandoni entre 1765 et 1784, et par là même de la gestion globale du chantier de Saint-Sulpice au XVIII^e siècle.

Oudot de Mac Laurin et la fabrique de l'église Saint-Sulpice

Entre la mort de Servandoni en 1766 et l'arrivée de Charles-François-Thérèse Chalgrin en 1778, l'historiographie de la seconde moitié du xx^e siècle a communément retenu Oudot de Mac Laurin comme étant l'architecte de la façade occidentale de Saint-Sulpice (*fig. 1*)¹. Le nom de cet architecte apparaissait en effet en rivalité avec Pierre Patte sur la question du



Fig. 1 : Façade de l'église Saint-Sulpice (Paris). Etat actuel. Cliché Patrice Yakan, 2014.

dessein de la façade et en l'absence de tout autre qui put assumer la suite du chantier. Or, nos recherches effectuées sur l'histoire de ce chantier nous permettent de déterminer avec une assez grande précision ce qui a pu se passer pendant cette décennie².

Tout d'abord, c'est une mention dans les registres de compte de la fabrique de Saint-Sulpice qui nous apprend qu'Oudot de Mac Laurin a été embauché par la fabrique dès 1765, soit un an avant la mort de Servandoni³. Notre architecte apparaît ensuite chaque année dans les seuls registres de comptes de la fabrique conservés, couvrant les années 1771, 1772, 1778, et de 1780 à 1784, aux Archives historiques de l'archidiocèse de Paris⁴. Le paiement à Oudot de Mac Laurin se situe au quatrième chapitre des dépenses ordinaires, où il reçoit ses honoraires comme « architecte de la fabrique » à raison

de 300 livres par an, ce qui est moins que les organistes, les portes-verges ou certains suisses employés par la fabrique. Ce montant relativement faible doit nous interroger car il ne permet pas de voir en Oudot un acteur majeur du chantier de la façade. On remarque enfin qu'il n'y a dans ces comptes aucune mention de paiement relatif à des travaux, même indirectement, alors que précisément pendant ces années, les travaux continuent (façade et chapelles). En témoignent par exemple des quittances passées devant notaire en 1783 entre l'entrepreneur Mangin et le curé Joseph Faydit de Terssac, sans qu'il soit jamais fait mention d'Oudot de Mac Laurin⁵. Si le chantier de la façade, relancé en 1778 avec la tour nord, semble diminuer d'intensité en 1784, le fait que notre architecte n'ait pas vu ses honoraires évoluer entre 1765 et 1784 incite donc à réviser la vision communément admise d'un Oudot de Mac Laurin continueur de Servandoni sur le chantier de la façade sulpicienne.

Quel pouvait être donc la nature du travail qu'Oudot de Mac Laurin réalisait pour les marguilliers ? Un document peu connu des historiens de Saint-Sulpice et à notre connaissance non exploité, le *Mémorial de l'église*, donne la retranscription de certaines délibérations de la fabrique. Celle du 12 mai 1765 est on ne peut plus claire :

« Nomination 1^o) d'un architecte [Oudot de Mac Laurin] pour faire faire sous ses yeux tous les ouvrages, veiller à ce que toutes les réparations et les entretiens fussent exactement faits ; assister aux visites ordinaires des bâtiments de l'église, en faire des particulières dont il donneroit avis à Mr le marguillier comptable, arrêter & régler tous les mémoires de réparations et d'entretien, prendre tous le soin nécessaire pour conserver et entretenir le bâtiment de l'église en bon état, et pour le tout il devoit lui être payé annuellement une somme de trois cens livres »⁶.

Les mentions de travaux inscrits dans l'unique registre conservé des délibérations du conseil de fabrique, couvrant les années 1784 à 1789, donnent d'autres précisions utiles. Ainsi, dans la délibération du 25 avril 1784, les marguilliers font approuver des mémoires d'ouvrages ainsi qu'il ensuit :

« La demoiselle veuve Bouilly a présenté un mémoire d'ouvrages de menuiserie qu'elle a fait faire pour le service de l'église dans le courant de l'année dernière ; vérifié par le s^r Le Trosne, inspecteur des travaux et bâtimens de la fabrique, montant en demande à la somme de 1 382 livres 11 sols qui, d'après le règlement de M. Oudot de Mac Laurin, architecte de la fabrique, a été réduite à celle de 1 226 livres 15 sols 2 deniers »⁷

Notre architecte, qui porte le titre « d'architecte de la Fabrique » sur lequel nous reviendrons, n'apparaît donc que comme réviseur des mémoires de menus ouvrages pour la fabrique. Une lettre autographe datée du 28 août 1784 et adressée au marguillier comptable de la fabrique, Jean-Baptiste Honoré Bourgarel, nous permet de préciser encore son domaine d'intervention (*fig. 2*). Il n'y est aucunement question du chantier de la façade et on y apprend que les relations sont particulièrement tendues entre l'architecte et le conseil de fabrique :

« Monsieur,

J'ai eu peu d'influence dans ce que la fabrique a fait depuis quelques tems : j'ai été dans une telle ignorance de ses arrangemens dans la partie qu'elle m'avoit confiée que je n'ai trop sçu si j'étois son architecte ou non. L'année dernière, quand on a voulu faire travailler aux caves de l'église on m'en a ôté le plan ; ce qui était un avis tacite de ne me point mêler de cet ouvrage : aussi ne m'en suis-je point mêlé, quoyqu'il eut été arrêté dans une visite générale où j'étois. On a fait faire le plan de la chapelle à construire au cimetière de Vaugirard, et on me les a communiqués uniquement pour avoir un aperçu de la dépense ; me prévenant toutefois que je surveillerois à l'exécution : commission que j'ai observé sur le champ ne pouvoir ni ne devoir accepter. On répare le pourtour extérieur de l'église sans que j'aie jamais entendu dire qu'on vouloit le faire, ni qu'on le faisoist.

Tout cela m'a [fait] croire et me fait croire encore que la fabrique n'a aucune confiance en mes talens ; et c'est en conséquence que j'ai pris le parti de la remercier par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous remettre, et que je la remercie encore par celle-ci, que je vous prie, Monsieur, de lui vouloir bien communiquer.

accusé l'ancien a fait 28
août 1784 M^r Oudot de Mac Laurin.
juste vous cette simple vérité

Monsieur

J'ai eu si peu d'influence dans ce que la Fabrique a fait depuis quelques tems; j'ai été dans une telle ignorance de ses arrangements dans la partie qu'elle m'avoit confiée, que je n'ai très peu si j'étois son architecte ou non. L'année dernière, quand on a voulu faire travailler aux Carres de l'Eglise, on m'en a ôté le plan; ce qui étoit un avis tacite de ne me point mêler de cet ouvrage; aussi ne m'en suis-je point mêlé, quoiqu'il eût été arrêté dans une Visite générale on jetoit. On a fait faire les plans de la Chapelle à construire au Cimetière de l'Ancien, et on me

les a communiqué uniquement pour avoir un aperçu de la dépense; me prévenant toutefois que je surveillerois à l'exécution: Commission que j'ai observé sur le champ ne pouvois ni ne devois accepter. On répare le portique extérieur de l'Eglise sans que j'aie jamais entendu dire qu'on vouloit le faire, ni qu'on le faisoit. Tout cela m'a cru, et me fait croire encore, que la Fabrique n'a aucune confiance en mes talens; c'est en conséquence que j'ai pris le parti de la remercier par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous remettre, et que je la remercie encore par celle-ci, que je vous prie, Monsieur, de lui vouloir bien communiquer.

Je suis d'autant plus sensible à toutes les bonnes intentions que vous avez pour moi et à tous les procédés honnêtes que vous gardez à mon égard.

les a communiqué uniquement pour avoir un aperçu de la dépense; me prévenant toutefois que je surveillerois à l'exécution: Commission que j'ai observé sur le champ ne pouvois ni ne devois accepter. On répare le portique extérieur de l'Eglise sans que j'aie jamais entendu dire qu'on vouloit le faire, ni qu'on le faisoit. Tout cela m'a cru, et me fait croire encore, que la Fabrique n'a aucune confiance en mes talens; c'est en conséquence que j'ai pris le parti de la remercier par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous remettre, et que je la remercie encore par celle-ci, que je vous prie, Monsieur, de lui vouloir bien communiquer.

Je suis d'autant plus sensible à toutes les bonnes intentions que vous avez pour moi et à tous les procédés honnêtes que vous gardez à mon égard.

que je n'ai jamais rien fait qui ait pu me les mériter

Je suis avec tout le respect et toute la reconnaissance possible.

Monsieur

Paris ce 28. août 1784.

Votre très humble et très obéissant serviteur.
Oudot de Mac Laurin

Fig. 2 : Lettre autographe d'Oudot de Mac Laurin à Honoré Bourgaré. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris (AHAP), Saint-Sulpice, Période concordataire, II - Personnel, Carton n°1 : de l'église, Dossier 1, § 4 : préposés à l'entretien du monument. Cliché Léonore Losserand.

Je suis d'autant plus sensible à toutes les bonnes intentions que vous avez pour moi et à tous les procédés honnêtes que vous gardez à mon égard que je n'ai rien fait qui ait pu me le mériter.

Je suis avec tout le respect et toute la reconnaissance possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Oudot de Maclaurin

Paris le 28 aoust 1784 »⁸

Dans un mémoire du 23 juin précédant, Oudot de Mac Laurin avait tenté d'attirer une dernière fois l'attention des marguilliers sur sa situation en établissant la liste des dépenses qu'il avait réalisées pour les réparations de l'église entre 1772 et 1781⁹. La lettre qui vient d'être citée montre que la tentative fut vaine et Oudot de Mac Laurin démissionna de son poste d'architecte de la fabrique dans l'année 1784. Il fut payé pour ses six premiers mois d'exercices (150 livres) et remplacé par l'architecte Lemonnier, « paroissien zélé et instruit dans l'art de l'architecture », qui assumait dès lors la tâche de suivre le chantier, « ce qu'il a promis de continuer sans en demander aucune rétribution »¹⁰. On ignore les raisons précises de ce désaveu par les marguilliers, qu'Oudot de Mac Laurin vécut comme une mise au banc. Le rôle fort réduit de l'architecte dans ce chantier et l'absence d'évolution possible en raison de cette mésentente avec les marguilliers l'ont vraisemblablement engagé à ne pas continuer dans cette charge.

Oudot et l'Académie royale d'architecture

Mais l'amertume qui transparait dans la lettre de démission de notre architecte a certainement une raison plus profonde qui nécessite de revenir sur les événements qui l'ont précédé. C'est le 22 décembre 1767 que le curé de Saint-Sulpice, l'abbé Dulau d'Allemans, remet à l'Académie par l'intermédiaire de Soufflot des « desseins »¹¹ pour savoir « lequel des projets fait par MM. Oudot et Patte, pour achever le portail de Saint-Sulpice doit être préféré »¹². Le 11 janvier 1768, les académiciens nomment parmi eux des commissaires pour étudier la question et leur remettre un avis ; il s'agit de Contant, Chevotet, Perronet, Brébion, Desmaisons et Peyre. Il est demandé à Patte et Oudot de proposer des solutions sur trois points : tout d'abord la viabilité du fronton imaginé par Servandoni à l'avant de la façade couronnant le deuxième niveau, ensuite la nécessité ou non de conserver le troisième niveau construit à l'arrière de la façade entre les deux tours et enfin la forme du couronnement des tours déjà construites par Servandoni mais non achevées. Tel est le rapport rendu et lu par les commissaires lors de la séance du 8 février 1768, après avoir visité les ouvrages du portail et examiné les desseins et mémoires présentés par le curé :

« Suivant les dessins du portail de Saint-Sulpice faits par M. Servandoni, signé de lui le 1^{er} janvier 1740 et qui nous ont été remis, il paroît que son intention étoit de le terminer par un grand fronton élevé sur les huit colonnes ioniques du milieu, et il indiquoit dans ces dessins des moyens simples et ingénieux pour l'exécuter. En effet, par le grand arc qu'il avoit projeté, il renvoyoit la partie la plus considérable du poids du fronton contre les tours, dont la force suffisante pour résister à la poussée seroit encore augmentée par les chaînes renfermées dans l'entablement. Les arcades qu'il propose de pratiquer dans le mur de dossier du fronton metteroient en état de conserver les voûtes et les murs qui les soutiennent. En conséquence, nous pensons que le fronton, tel que M. de Servandoni l'avoit proposé au dessus des huit colonnes du milieu, peut s'exécuter avec solidité, et qu'il couronneroit cet édifice de la manière la plus convenable.

Nous ne pouvons cependant pas dissimuler que l'établissement de ce fronton ne sera pas sans inconvénient, car si l'entablement ne ressaute que de six pouces, suivant l'idée de M. Patte, sur les colonnes qui en soutiendront les angles, ce ressaut ne sera presque pas sensible, et si on pose le fronton sur l'entablement sans faire de ressaut, en pliant seulement la cimaise, comme l'a projeté Monsieur Servandoni, ce sera une licence dans l'architecture dont on voit peu d'exemple.

À l'égard de la suppression du troisième ordre élevé entre les tours, proposée par M. Patte et par M. Oudot dans l'un de ses projets, elle nous paroist indispensable.

Quant au couronnement des tours, nous estimons que le troisième dessin de M. Oudot, dans lequel l'attique (déjà fait) est seulement surmonté d'une balustrade, doit être préféré, en corrigeant quelques détails dans les parties qui existent.

Au reste, le projet de fronton sur les huit colonnes ioniques ayant été abandonné, on doit scavoir gré à M. Patte de ce qu'il a contribué, par le mémoire qu'il a publié, à faire renaître cette idée et proposé d'autres moyens pour l'exécuter.¹³ »

Après la lecture de ce rapport, les académiciens viennent à débattre et décident finalement le 7 mars 1768 :

« Quoique l'Académie eût prononcé sur l'enregistrement du rapport, elle s'est trouvé partagée sur le parti le plus convenable qu'il y auroit à prendre en général pour couronner le portail de Saint Sulpice dans l'état où il se trouve actuellement ; ont été aux voix pour scavoir s'il conviendrait mieux de le couronner d'un fronton, malgré les inconvénients décrits dans le rapport et la manière dont les angles ronds seront tronqués par les corniches rempantes du fronton, ou de la terminer par une balustrade et des statues sur les piédestaux, comme dans un des projets de M. Oudot ; il a été décidé à la pluralité des voix que le fronton étoit préférable.¹⁴ »

Les divisions et les revirements de la compagnie des académiciens sont tangibles et montrent que le dossier est épineux. Si les projets de Patte sont connus pour avoir été publiés et largement diffusés (*fig. 3*), les archives de l'Institut conservent une partie des documents de séance, dont les dessins originaux de Patte¹⁵. Mais pour ce qui concerne les documents d'Oudot de Mac Laurin, nous ne possédons qu'une courte description des cinq

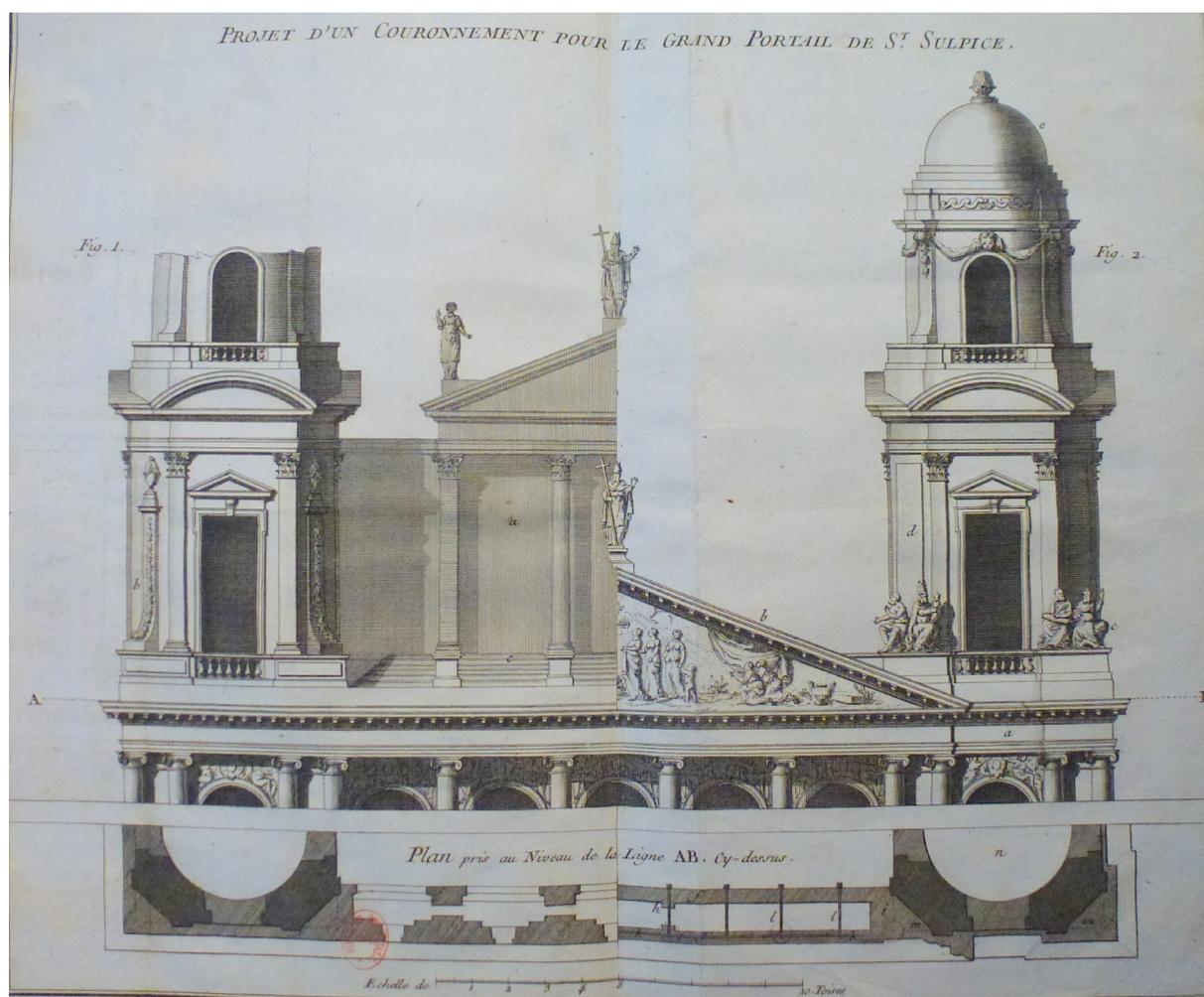


Fig. 3 : Projets de Pierre Patte pour les tours de la façade occidentale de Saint-Sulpice. Dans Pierre PATTE, *Mémoire sur l'achèvement du grand portail de l'église de Saint Sulpice*, planche 26. Source : Gallica (BNF)

« desseins » qu'il proposa dans la copie d'un mémoire inédit soumis par le curé de Saint-Sulpice. Ce mémoire que nous citons intégralement dresse la liste des dessins de Servandoni puis d'Oudot, ce qui permet de recomposer une image des projets proposés :

« Monsieur le curé de Saint-Sulpice, administrateur des fonds que le roy accorde pour terminer son église, prie messieurs de l'Académie d'architecture de vouloir bien examiner les différents projets qui ont été faits pour le couronnement du grand portail et des tours, tant par le feu sieur Servandoni qui étoit cy devant architecte de cette église, que par le s^r Oudot de Maclaurin qui l'est à présent.

Projets de couronnement du s^r Servandoni

Le 1^{er} est sur un dessin de tout le portail fait en 1754, d'après lequel il a exécuté la partie du troisième ordre qui est entre les deux tours, et ce qui est fait de l'ordre en attique qui devoit terminer ces mêmes tours.

Le 2^e est sur un autre dessin qui a servi à tracer l'épure qui est sur le mur du séminaire. C'est sur le nouveau couronnement et sur tout ce qui pouroit tendre à la perfection de l'édifice que

M^r le curé a consulté plusieurs membres de l'Académie, sur les avis desquels le s^r de Maclaurin a fait différents projets de couronnement.

Projets de couronnement du s^r de Maclaurin en retombes sur le dernier dessein du s^r Servandoni.

Le 1^{er} dessein ne diffère du dernier du s^r Servandoni que par la continuation de toutes les parties de l'entablement du troisième ordre sur les les [sic] deux arrière corps de l'avant-corps du milieu couronné par un tympan ; et par l'introduction de trois croisées semblables à celles des tours : dont deux réelles et une feinte.

Dans le 2^e dessein, le troisième ordre en retraite est supprimé ainsi que l'attique des tours.

Dans le troisième dessein, la partie du 3^e ordre qui est entre les tours est conservé, à l'exception du tympan. L'entablement de cet arrière corps se réunit à celui des tours sans aucun ressaut ; et les tours sont terminées par un attique avec une balustrade. Toutes les proportions de cet attique et de sa balustrade sont prises sur le 1^{er} dessein de Servandoni. Il y a une coupe jointe à ce 3^e dessein qui montre comment l'entablement et la balustrade de la partie du troisième ordre en retraite se réunissent aux tours.

Dans le 4^e dessein, toute la disposition du troisième est conservée à l'exception de la balustrade qui est pleine et enrichie d'ornement, de deux tableaux et de deux niches. Le couronnement des tours ne diffère de celui du 2^e dessein de Servandoni que par une augmentation dans la hauteur de l'attique et de la calotte, ce qui a été jugé nécessaire au point de vue de ces deux parties.

À ces quatre dessein [sic] d'élévation sont joints deux plans, l'un au sol du troisième ordre, l'autre de celui du 4^e où commence l'attique des tours.

Dans tous ces desseins, si on excepte le 2^e, le s^r de Maclaurin a cherché à conserver les parties déjà faites et dont la démolition entière seroit très dispendieuse et très pénible, soit à cause des échafaudages, du transport des matériaux, soit à cause de la quantité de ferrements et d'armatures qui se trouvent dans la construction.

Le dernier et 5^e dessein n'a été fait que depuis le mémoire de M^r Patte. Le s^r de Maclaurin a cru devoir le joindre aux siens afin qu'étant dans les mêmes mesures d'échelle, l'Académie put en faire une comparaison exacte ; les proportions de l'attique des tours sont les mêmes que celles de l'épure tracée sur le mur du séminaire ; et celles du tympan sont prises d'une gravure publiée par Servandoni en 1750. C'est d'après cette gravure que cet artiste fit tracer l'épure de ce tympan qu'il se proposoit alors de mettre sur le second ordre.

À ce dernier dessein est joint la gravure.¹⁶ »

Ce qui s'apparente à un résumé présentant le mémoire d'Oudot a vraisemblablement été rédigé dans le courant de l'année 1767, et pourrait avoir été présenté par le curé à la séance de l'Académie du 22 décembre 1767 ; le mémoire lui-même et les dessins n'ont pas été conservés aux archives de l'Institut. Avec ce mémoire, Oudot veut clairement s'inscrire dans le sillage de Servandoni, tant par l'utilisation du titre d'« architecte de cette église »



Fig. 4 : Vue de la tour sud sur son flanc oriental. Etat actuel. Cliché Léonore Losserand, juillet 2016.

aussi un « dessein » incluant le projet développé par Patte. Mais aucun des « desseins » d'Oudot en tant que tel n'a été retenu par les académiciens, et seuls des éléments sont conservés, à savoir l'augmentation de la hauteur de l'attique et le couronnement en balustrade des tours. Ainsi que l'on peut voir encore sur la tour sud, c'est ce qui a effectivement été réalisé (*fig. 4*). Par ailleurs, un élément pris aux idées de Patte est retenu, qui est la démolition de l'arrière-corps du troisième ordre.

Mais pour ce qui est de la question du fronton sur le deuxième ordre, les académiciens ont donc été séduits par la proposition très argumentée de Patte. Ses mémoires, annotés à la main dans les exemplaires conservés à l'Institut¹⁸, développent une argumentation précise qui s'appuie sur plusieurs dessins de détails qui ont été plus convaincants que les propositions économes d'Oudot de Mac Laurin. Ces documents n'ont pas encore été à ce jour exploités.

Le rejet des projets de ce dernier par l'Académie aurait-il été vécu comme un camouflet et la réalisation du couronnement des tours selon son dessein, une bien maigre consolation ? Quoiqu'il en soit, tout ceci n'a pas permis à notre architecte d'évoluer : il percevait toujours ses 300 livres d'honoraires comme architecte de la fabrique, d'après les registres de comptes de la fabrique des années 1771 et 1772¹⁹. À cette époque, la tour nord

à l'instar de Servandoni, qu'à travers les différents « desseins » qu'il propose pour la façade issus des dessins de Servandoni. Oudot de Mac Laurin propose ainsi trois « desseins » modifiant *a minima* les réalisations de Servandoni, en invoquant une économie de moyens financiers. Seul le deuxième projet est plus interventionniste. Si le curé de Saint-Sulpice présente aussi bien le projet d'Oudot que de Patte, celui de ce dernier semble rapidement prendre le dessus, si l'on en croit le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1768 qui relate la lecture d'une lettre de Patte pour présenter son projet, qui a été « avoué » par le curé¹⁷. Pierre Patte est plus ambitieux en ressuscitant le projet abandonné de Servandoni d'un fronton et d'une certaine manière, il oblige Oudot à répondre en proposant lui



Fig. 5 : [Servandoni], Projet de façade pour Saint-Sulpice, s. d. [2e projet]. BnF, Estampes, collection Destailleur, t. 3, 537, VE-53 (E) (58,5 x 43,8 cm). Source : Gallica (BnF).

inachevée présente l'ébauche du dessin de Servandoni (*fig. 5*), tandis que le troisième ordre est toujours en place (il ne fut démonté par Chalgrin qu'en 1776). On peut le voir sur un dessin de Georges-François Blondel, hélas non daté, mais réalisé avant l'intervention de Chalgrin, montrant la façade sous son angle nord-ouest²⁰.

À la lumière de ce que nous connaissons désormais du rôle d'Oudot de Mac Laurin vis-à-vis de la fabrique et de ce mémoire inédit, il ne nous semble pas exagéré de voir dans ces projets d'Oudot de Mac Laurin présentés à l'Académie, une tentative d'accéder à la direction du chantier de la façade, qui aurait pu changer le cours de sa carrière. Mais c'était sans compter

sur la forte diminution des revenus issus du tirage de la loterie royale à partir de 1762²¹.

Une gestion hors norme ? Le chantier de façade de Saint-Sulpice au XVIII^e siècle

Il convient de s'interroger sur la difficulté qu'a eue Oudot de Mac Laurin d'accéder au chantier de la façade alors qu'il était déjà « dans la maison » ? Tenter de répondre à cette question est l'occasion idéale pour montrer la complexité de la gestion des chantiers paroissiaux à Paris sous l'Ancien Régime et en premier lieu de mettre au jour une particularité qu'offre le chantier de Saint-Sulpice au XVIII^e siècle.

Dans le mémoire des desseins d'Oudot de Mac Laurin précédemment cité, le curé est qualifié d'« administrateur des fonds que le roy accorde pour terminer son église ». Ce statut particulier pour un curé trouve ses origines dans la faillite de la fabrique en 1678 qui avait amené le Parlement de Paris à interdire toute initiative financière et donc constructive à la fabrique. Si l'interdiction avait été levée en 1700 grâce à un arrêt du Conseil du roi²², la fabrique n'en était pas moins tenue de rester sur la réserve, réglant les affaires courantes. Le chantier de continuation de l'église n'avait repris qu'à partir du moment où le nouveau curé

Languet de Gergy, se fut employé en son nom propre à continuer les travaux et une fois l'accord du conseil de fabrique donné²³. Ce cas particulier est rendu possible grâce au statut de personne morale et juridique que possèdent les curés de paroisse. À partir de 1718, Languet demanda des subsides au roi par l'intermédiaire des loteries, dont les tirages au profit du chantier sulpicien furent accordés à partir de 1721²⁴, ceux-là même que son successeur Dulau d'Allemans gérait en 1767. C'est le curé qui recevait l'argent de la loterie accordée par le Roi à partir de 1721 « et dont l'administration fut confiée aux seuls curés »²⁵. C'est ainsi qu'alors que le conseil de fabrique avait entièrement géré le chantier au xvii^e siècle, selon les modalités en vigueur dans les chantiers paroissiaux de la capitale²⁶, la situation s'inversa au xviii^e siècle au profit du curé. Si au début, le conseil de fabrique donnait encore son avis, la disparition progressive des mentions du chantier de l'église dans les quelques transcriptions de délibérations du conseil de la fabrique étant parvenus jusqu'à nous laisse à penser que Languet de Gergy eut de plus en plus de latitude de décision.

S'il est exceptionnel par l'ampleur de la tâche accomplie, l'implication du curé dans un chantier de construction paroissial n'est pas une exception à Paris, bien qu'à un degré moindre, les rapports entre le conseil de fabrique et le curé restant très proches, voire imbriqués. Ainsi, à Sainte-Marguerite (*fig. 6*), on peut même voir le rapport évoluer à quelques années d'intervalle. Au cours de l'année 1724, la construction de la chapelle de la Vierge (transept droit actuel) est assumée financièrement par le curé Jean-Baptiste Goy : aucune dépense à ce sujet n'apparaît dans les comptes de la fabrique²⁷. Bien que le curé ait préalablement obtenu l'accord du conseil de fabrique pour permettre cette construction, c'est lui qui gère directement les arrivées d'argent et le paiement des entrepreneurs et des ouvriers²⁸. En revanche, pour l'agrandissement du chœur dix ans plus tard, le curé ne s'y prend plus seul, bien qu'il soit encore lui qui a l'initiative²⁹. En effet, les entrées et sorties de l'argent destiné au chantier sont gérées par les marguilliers comptables qui les inscrivent dans le registre des comptes de la fabrique, année après année³⁰. Toutefois, le curé mourut brutalement en 1738 et son inventaire après décès nous apprend que l'argent transitait également par lui (le produit d'une quête de 1 072 livres pour le bâtiment trouvé dans le tiroir de sa chambre) et qu'il paya 27 700 livres à l'entrepreneur Pérard pour les travaux du chœur pendant la seule année 1737³¹. Ce mode de gestion mixte se retrouve quelques décennies plus tôt à Saint-Jacques-du-Haut-Pas avec le curé Louis Marcel (1667-1704), lui aussi très investi dans le chantier de son église³². La gestion des chantiers paroissiaux dans le Paris des derniers Bourbons repose donc sur un maître d'œuvre ou commanditaire variable ou à plusieurs visages. Ceci n'est autre que le reflet des luttes d'influence qui émaillent les relations entre fabriques et curés pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, particulièrement sensibles dans la capitale. Il est donc indispensable de parvenir à saisir la complexité



Fig. 6 : Vue générale de l'église Sainte-Marguerite (Paris). Etat actuel.
Cliché Alexandra Michaud, 2016.

fluctuante de ces relations parfois heureuses et sinon houleuses entre ces deux entités pour comprendre les chantiers paroissiaux.

Le chantier de Saint-Sulpice disposait donc d'une régie spécifique marquée par une prédominance du curé sur la fabrique paroissiale, déchargée du chantier de construction. Cependant, le rôle du curé évolua encore à la fin du siècle, avec la nomination en 1774 de l'abbé François Henri Symon de Doncourt comme « chargé de la direction des travaux de ladite église »³³ par le curé Dulau D'Allemands, successeur de Languet de Gergy. Toutefois, l'abbé de Doncourt officiait pour le curé qui avait toujours la charge du chantier. Les travaux entrepris à partir de 1774 concernent la chapelle de la Vierge qui bénéficie alors d'un nouveau décor, après avoir été endommagée par l'incendie de la foire Saint-Germain en 1762³⁴. L'architecte choisi par le curé est Charles de Wailly, à qui fut également confiée la réalisation de la chaire à prêcher. Ce n'est qu'à partir de 1776 que le chantier de la façade reprit, cette fois-ci par ordre du « gouvernement », représenté par le lieutenant de Police, de Sartine, qui désigna Jean-François Thérèse Chalgrin pour être l'architecte de l'église. En 1776 le mur au niveau troisième ordre entre les deux tours fut démonté et en 1778 la reconstruction de la tour nord démarra.

Oudot de Mac Laurin, en étant « architecte de la fabrique » et non du curé, n'était donc chargé que de ce qui relevait de l'autorité de la fabrique à cette époque : les répara-

tions et l'entretien. Ainsi, malgré la soumission de ses « desseins » à l'Académie par le curé, Oudot ne parvint pas à se voir confier la charge de poursuivre le chantier après le décès de Servandoni. L'arrêt du chantier eut lieu peu après les modifications des tours avalisées par l'Académie d'après des idées de Patte et de Oudot. Le fronton sur l'entablement du deuxième ordre ne fut jamais réalisé et la balustrade installée à sa place, ne le fut qu'au XIX^e siècle seulement. Les recommandations de l'Académie ne furent pas suivies d'effet et le prestige de l'institution ne put rien contre ce qui s'apparente très vraisemblablement à un problème de financement. On peut penser que c'est la construction de la nouvelle église du Gros-Caillou qui empêcha le curé Dulau d'Allemands de consacrer cet argent à la façade de Saint-Sulpice, mais plutôt au nouvel édifice de la succursale³⁵. L'histoire n'étant jamais tout à fait ingrate, la tour sud, construite par Servandoni, a conservé les modifications apportées par Oudot de Mac Laurin qui s'élèvent toujours haut dans le ciel parisien.

Notes

1. En particulier Michel GALLET, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle*, Paris : Mengès, 1995, p. 385.

2. Voir Léonore LOSSERAND, *Les chantiers d'églises paroissiales à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse d'histoire de l'art, Claude Mignot (dir.), Sorbonne Université, 2017, 2 vol., inédite.

3. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, Registre 7, 4^e chapitre des dépenses, article 13. *Nota bene* : la date de la délibération du 12 mai citée est celle de 1765 et non 1755, comme en témoigne les autres registres de comptes ; il s'agit d'une erreur du scribe dans ce registre de 1771.

4. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, registres 7 à 13.

5. Archives nationales, Min. centr., Ét. xxix, liasse 570 - Quittance de Charles Mangin, entrepreneur de bâtiments et ses créanciers, au curé Jean Joseph Faydit de Terssac, de 20 000 livres pour acompte de qui reste dû à Mangin, pour ouvrages faits aux portails et tours de l'église, 4 avril 1783.

6. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, Registre 4 (*Mémorial*, vol. 3, t. 5, délibérations), p. 171-172.

7. Archives nationales, LL 950, f. 6 (verso) et 7 (verso).

8. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, Période concordataire, II - Personnel, Carton n°1 : de l'église, Dossier 1, § 4 : préposés à l'entretien du monument.

9. *Id.*

10. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, Registre 9 (Registre des comptes de la fabrique de l'année 1784), 4^e chapitre des dépenses, article 4^e.

11. Henry LEMONNIER (éd.), *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, t. VII, Paris : Armand Colin, 1922, p. 322.

12. Henry LEMONNIER (éd.), *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, t. VIII, Paris : Armand Colin, 1924, p. 7.

13. *Ibid.*, p. 8-9.

14. Séance du lundi 7 mars 1768. Signent en mars : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, de l'Espée, de Lestrade, Moreau, Perronnet, Peyre, Regemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly (*Ibid.*, p. 7-9).

15. Pour ce dernier, voir : Pierre PATTE, *Mémoire sur l'achèvement du grand portail de l'église de Saint Sulpice*. Par M. Patte, architecte de S.A.S.M. Prince Palatin, Duc régnant de Deux-Ponts, [Paris], [1767], 16 p., 2 pl. (publié dans *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*, Paris, 1769, p. 342-357) ; Pierre PATTE, *Nouvelle démonstration de mon projet d'achèvement pour le grand portail de Saint-Sulpice*, Paris : Chez Gueffier, 1769, in-4°, 10 p. ; Archives de l'Institut, Académie royale d'architecture, B 3.

16. Archives de l'Institut, Académie royale d'architecture, B 3.

17. H. LEMONNIER (éd.), *Procès-verbaux...*, t. VIII, *op. cit.*, p. 2.

18. Archives de l'Institut, Académie royale d'architecture, B 3.

19. Archives historiques de l'archidiocèse de Paris, Saint-Sulpice, Registres 7 et 8.

20. Musée des Beaux-Arts de Copenhague, KK gb 11964.

21. Arrêts du Conseil d'Etat du 7 sept. 1762 établissant une « loterie de Piété et d'utilité publique » à la place de celle de Saint-Sulpice et au profit de Sainte-Geneviève et de la Madeleine.

22. Bibliothèque-Archives de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (Paris), François-Henri Symon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et paroisse de Saint-Sulpice. Pièces justificatives*, s. n., s. d., p. 166-181.

23. *Id.*, p. 196 - Délibération du 19 juin 1718.

24. *Id.*, p. 207-208.

25. Archives nationales, T 107⁹ - Brouillon de lettre du curé au roi, s.d.

26. Pour plus de détails, voir notre article

« Un autre son de cloche : le rôle des marguilliers dans les chantiers des églises paroissiales de Paris sous l'Ancien Régime », dans *Bâtir pour Dieu : l'œuvre des religieux et religieuses architectes (XVI^e-XVIII^e siècles), Chrétiens et sociétés*, Documents et Mémoires, n°38, 2019, p. 133-156.

27. Archives nationales, H⁵ 3819.

28. Archives nationales, LL 834, f^o 52 (verso) - Délibération du 5 mars 1724. Goy ne semble pas avoir passé de marché devant notaire pour cette construction.

29. Archives nationales, LL 835, f^o 1 (recto) - 2 (verso) - Délibération du 2 jan. 1735.

30. Archives nationales, H⁵ 3820.

31. Archives nationales, Min. centr., Ét. LXXXIX, liasse 448 - Quittances du 22 jan. 1738.

32. Voir notre étude sur les curés dans L. LOSSERAND, *Les chantiers d'églises paroissiales*, *op. cit.*, vol. 1, p. 54 et sqq.

33. Titre à lui donné sur la plaque posée à la base de la tour Nord en 1778 (Pierre-Thomas-Nicolas HURTAUD et MAGNY, *Dictionnaire historique de la ville de Paris [...]*, t. IV, Paris : chez Moutard, 1779, p. 572-573).

34. « La chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice », *Antoine-François Callet décorateur*, E. Brugerolles (dir.), Carnets d'études n°12, Paris : Éditions Beaux-Arts de Paris, 2008, p. 29-52.

35. Charles HAMEL, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, Paris : V. Lecoffre, 1909, p. 233. Commencée en 1769 et qui aurait coûté 500 000 livres. Voir Léonore LOSSERAND, « Saint-Pierre-du-Gros-Cailou », dans M. Lours (dir.), *Paris et ses églises. Du Grand siècle aux Lumières*, Paris : Picard, 2016, p. 165.